

MP #05

**LE MENTORAT PHOTOGRAPHIQUE
DU FONDS RÉGNIER POUR LA CRÉATION
AVEC L'AGENCE VU'**



APPEL À CANDIDATURES

1^{er} mai → 3 juin 2024

MP#05

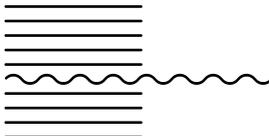
Le Fonds Régnier pour la Création et l'Agence VU' lancent MP#05, la cinquième édition de leur Mentorat Photographique, initié en 2020.

Ce programme d'accompagnement artistique propose à des photographes émergents en cours de professionnalisation de bénéficier, pendant 9 mois, d'un suivi personnalisé. Ils seront encadrés par l'équipe de l'Agence VU', ses photographes et des experts invités. MP#05 a pour ambition d'accompagner le développement des projets personnels des auteurs sélectionnés, d'aiguiser leur compréhension du monde professionnel et de leur donner des outils pour inscrire leur singularité dans le paysage de la création contemporaine.

En fin de programme, MP#05 organisera une exposition-événement à la Galerie VU' pour présenter les travaux réalisés au grand public et aux professionnels.

**MP#05 se déroulera d'octobre 2024 à juin 2025.
L'appel à candidatures est ouvert du 1er mai au 3 juin 2024, à minuit.**

FONDS
REGNIER
POUR
LA
création



VU'

Qui peut participer ?

Cet appel à candidatures est réservé exclusivement aux photographes francophones émergents qui doivent :

- maîtriser les techniques de la chaîne de production photographique,
- avoir déjà réalisé des travaux personnels,
- avoir un projet photographique en cours de développement,
- avoir l'objectif d'intégrer le milieu professionnel,
- être disponibles pour mener à bien le développement de leur projet et suivre avec assiduité le programme d'accompagnement, durant les 9 mois du mentorat,
- être présent lors du vernissage de l'exposition organisé à la mi-septembre 2025

Cet appel à candidatures ne s'adresse pas aux photographes professionnels bénéficiant de droits à la formation continue en 2024-2025.

Comment participer ?

En ligne via le formulaire : <https://forms.gle/7QV9PyyrfEPqLirG6>

Le dossier de candidature, soumis **au plus tard le 3 juin 2024 à minuit**, doit comprendre **les fichiers PDF suivants** :

- CV ou biographie — 1 page maximum
- Note explicative du projet photographique en cours, de son état d'avancement et de sa forme finale envisagée (exposition, édition, film photographique...) — 1 page maximum
- Lettre de motivation — 1 page maximum — précisant notamment :
 - objectifs artistiques et professionnels,
 - besoins d'accompagnement identifiés pour faire aboutir le projet,
 - disponibilités pendant les 9 mois du mentorat : organisation du planning de réalisation du projet photographique, nombre de jours par mois qu'il/elle pourra consacrer au travail personnel et au suivi du programme de mentorat, contraintes éventuelles...
- Une attestation sur l'honneur indiquant que vous ne bénéficiez pas de droits à la formation professionnelle en 2024 (AFDAS, FAFCEA ou autres)
- Portfolio de 15 à 20 pages au total : sélection d'un projet précédent et du projet en cours

Quand et comment se déroule la sélection ?

Le jury procédera aux sélections et éventuelles auditions en juin et au début de l'été. Il pourra être amené à contacter les candidates et les candidats afin de mieux appréhender leur projet et leur motivation. Les critères de sélection seront principalement : l'intérêt, l'originalité et la qualité photographique du projet, la pertinence des objectifs artistiques et professionnels, la cohérence entre le profil de la candidate ou du candidat avec les propositions d'accompagnement du mentorat. L'annonce officielle des lauréats de MP#05 aura lieu en septembre 2024 lors du vernissage de l'exposition MP#04.

Calendrier 2024

1^{er} mai : Ouverture de l'appel à candidatures

3 juin : Clôture de l'appel à candidatures

Juin – Juillet : Sélection des lauréats

Septembre : Annonce officielle des lauréats MP#05 lors du vernissage MP#04

Jury

Laurence Régnier : Présidente du Fonds Régnier pour la Création

Amandine Bouygues : Directrice Exécutive du Fonds Régnier pour la Création

Xavier Soule : Directeur Général de VU' – Groupe AV-Tech

Patrick Codomier : Co-directeur de l'Agence VU'

Patricia Morvan : Responsable des Projets Culturels & Expositions de l'Agence VU'

Caroline Bénichou : Responsable Galerie VU'

Mathias Nouel : Responsable VU'Education

Jean-Baptiste Henimann : Responsable Presse Internationale

En quoi consiste le programme d'accompagnement du Mentorat ?

Sous la supervision de l'équipe de VU', chaque photographe lauréat bénéficiera d'un dispositif personnalisé et transdisciplinaire établi sur la base d'échanges préalables. Il s'agit d'un accompagnement de projet assuré par l'équipe de VU' et par des photographes-mentors, complété de consultations d'experts et de rencontres professionnelles, de participation à des formations du programme VU'Education ainsi qu'à des ateliers collectifs, théoriques et pratiques : ateliers d'écriture, initiation aux circuits commerciaux, enjeux de la scénographie d'exposition... A l'issue des 9 mois de mentorat, une exposition-événement sera organisée pour présenter au grand public et aux professionnels les projets réalisés par les photographes lauréats.

Pour tout renseignement : Mathias Nouel / nouel@vuphoto.fr



Le Fonds Régnier pour la Création, créé à Paris en 2018, a pour vocation de favoriser l'émergence et la reconnaissance, la diffusion et le rayonnement d'œuvres et de projets artistiques.

fondsregnierpouurlacreation.com

VU' éducation

Bénéficiaire d'une déclaration d'activité de formateur enregistrée en préfecture, VU'éducation propose, depuis 2011, des stages et des formations à l'intention des photographes et des artistes utilisant la photographie.

agencevu.com/vu-education/

Facebook — [@VUworkshop](https://www.facebook.com/VUworkshop)

VU'

Depuis sa création en 1986 à Paris, VU' défend la photographie d'auteur. L'agence comme la Galerie révèle et représente un panorama pluriel et vivant de la photographie contemporaine.

agencevu.com

Instagram — [@vu_photo](https://www.instagram.com/vu_photo)

Facebook — [@VUagence](https://www.facebook.com/VUagence)

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion de l'appel à candidatures et au traitement des candidatures ne seront traitées qu'à cette fin et pour la durée de l'appel à candidatures et la sélection. Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 6 Janvier 1978 et au Règlement Européen sur la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent en adressant une demande par courrier à l'adresse suivante : Agence VU' - 58 rue Saint Lazare, 75009 Paris ou par mail à l'adresse : morvan@vuphoto.fr